

Pour toute question, veuillez contacter votre conseiller/-ère:

• +41 43 210 18 14 • pension.pvs@pfs.ch

Clause bénéficiaire pour votre partenaire

Le présent formulaire vous permet de désigner votre partenaire comme bénéficiaire. Si vous désirez modifier l'ordre des bénéficiaires, veuillez utiliser le formulaire «Modification de l'ordre des bénéficiaires». Nous attirons votre attention sur le fait que la clause bénéficiaire demandée par la présente prend effet dès la date de sa confirmation par la caisse de pension et reste valable jusqu'à sa révocation ou jusqu'à votre sortie de la caisse.

Nom	Prénom		
Rue			
NPA/lieu/pays			
Date de naissance	N° personnel		
E-mail	Téléphone		
Etat civil	<input type="checkbox"/> célibataire	<input type="checkbox"/> marié(e)	<input type="checkbox"/> divorcé(e)
	<input type="checkbox"/> partenariat enregistré	<input type="checkbox"/> partenariat dissous	<input type="checkbox"/> veuf/veuve

Données de votre partenaire

Nom	Prénom
Rue	NPA/lieu
Date de naissance	Etat civil

Signatures

Par sa signature, la personne assurée atteste connaître les dispositions réglementaires de la caisse de pension. Elle prend acte du fait qu'en cas de décès de sa part, son ou sa partenaire aura droit aux prestations conformément au règlement en vigueur à la survenance de l'événement assuré. Cela présuppose qu'une communauté de vie donnant droit aux prestations doit exister conformément au règlement de prévoyance.

Lieu/date

Signature de la personne assurée

Lieu/date

Signature du conjoint/partenaire enregistré ou désigné comme bénéficiaire

Lieu/date

Signature et timbre de la caisse de pension